

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP105 Relations publiques 1			
Ancien Code	ECRP1B05RP105	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CORP1050		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Carole MICHEL (michelc@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet de découvrir l'environnement des Relations Publiques : Histoire, définition, environnement, publics cibles,...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
 - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
 - 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
 - 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, il est attendu que l'étudiant soit capable de :

- expliquer l'histoire des Relations Publiques,
- définir et expliquer le concept de "Relations Publiques",
- décrire le métier de Relations Publiques,
- comparer et distinguer le métier de Relations Publiques dans le monde des métiers de la communication,
- ...

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B05RP105A Histoire et théorie des relations publiques

24 h / 2 C

Contenu

Table des matières :

- Acculturation : métier de RP.
- Introduction.
- Profil du communicant.
- Histoire des Relations Publiques.
- RP et la com' externe.
- Relations Publiques : Métiers - Personnes - Agences.
- ...

Concepts-clés :

- Relations Publiques.
- Communication.
- Profil.
- Objectifs visés par les Relations Publiques.
- ...

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral.
- Etudes de cas.
- Approche interactive.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses

Sources et références

- Chouchan, L. & Flahault, J.-Fr. (2009). Les Relations Publiques. PUF.
- Dagenais, B. (1999). Le métier de relationniste. Les Presses de l'Université de Laval.
- De Baynast, A. & Lendrevie, J. (2014). Publicitor. Dunod.
- Decaudin, J.-M. & Malaval, Ph. (2005). Pentacom. Communication : théorie et pratique. Pearson education.
- Gerard, Ph. & Jezequel, B. (2016). La boîte à outils du responsable communication. Dunod, 2016.
- Libaert, Th. & Westphalen, M.-H. (2018). La communication externe des entreprises. Dunod.
- Van Bol, J.-M. (1983). Les Relations Publiques : responsabilité du management. Editions Labor.
- Versailles, G. (2019). Le temps des Relations Publiques. Presses de l'Université du Québec.
- Westphalen, M.-H. (2001). Communicator. Le guide de la communication d'entreprise. Dunod.
- ...
- Diverses conférences : Semaine RP, Midis de la presse,...

Ce point reprend les références de base mais les références exhaustives se trouvent à la fin de chaque module constituant le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).